



*Liberté • Égalité • Fraternité*

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

PREFET DE LA RÉGION PROVENCE ALPES COTE D'AZUR  
PREFET DES BOUCHES-DU-RHONE

PREFECTURE

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES COLLECTIVITES  
LOCALES, DE L'UTILITE PUBLIQUE  
ET DE L'ENVIRONNEMENT

Bureau de l'Utilité Publique, de la Concertation  
et de l'Environnement

AFFAIRE SUIVIE PAR :

Mlle DUPUY : 04.84.35.43.84

stephanie.dupuy@bouches-du-rhone.gouv.fr

Marseille, le

21 NOV. 2017

Le Préfet de la Région Provence Alpes Côte d'Azur  
Préfet des Bouches du Rhône

A

Monsieur le Directeur Territorial  
Provence Alpes Côte d'Azur de SNCF RESEAU

**OBJET : Réalisation de la 2ème phase de modernisation de la ligne ferroviaire Marseille, Aix-en-Provence, Gardanne**

P.J. : Arrêté de déclaration d'utilité publique (+ 4 annexes), emportant mise en compatibilité des PLU des communes de Gardanne et Aix-en-Provence

J'ai l'honneur de vous adresser, sous ce pli, une copie de mon arrêté et des annexes y afférents, déclarant d'utilité publique, sur le territoire des communes de Marseille, Aix-en-Provence, Gardanne, Simiane-Collongue, Bouc Bel Air, Les Pennes Mirabeau et Septèmes-les-Vallons, les travaux nécessaires à la réalisation de la 2ème phase des travaux de modernisation de la ligne ferroviaire Marseille – Gardanne – Aix-en-Provence, et emportant mise en compatibilité des PLU des communes de Gardanne et d'Aix-en-Provence.

En application de l'article R153-21 du code de l'Urbanisme, un avis mentionnant l'affichage de cet arrêté pendant un mois, en chaque mairie, mairie d'arrondissement et mairie annexe concernées, sera inséré en caractères apparents dans le journal « La Provence », édition des Bouches-du-Rhône, à la diligence de mes services. La facture relative à cette parution vous sera directement adressée pour règlement.

Par ailleurs, je vous suggère de procéder à la diffusion électronique de cet arrêté et de ses annexes, sur votre site internet [www.modernisation-marseille-aix.fr](http://www.modernisation-marseille-aix.fr).

Mes services se tiennent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Pour le Préfet  
Le chef de Bureau

Patrick PAYAN